

des pièges. La Fédération internationale du commerce de la fourrure devrait verser 200 000 \$ annuellement pour le programme de recherche sur le piégeage. De la somme totale de 3,5 millions qui doit être dépensée sur une période de cinq ans, aucun montant n'a été prévu pour la formation des trappeurs non autochtones ou le remplacement de leurs pièges.

En rétrospective, on constate que le PDIF était au départ un programme d'appui général, visant à protéger l'industrie de la fourrure des menaces qui se profilaient à l'horizon. Après 1989, les priorités ont changé parce que l'industrie et le gouvernement s'efforçaient de se conformer au Règlement de la CE dont l'entrée en vigueur était imminente. Il faudrait donc que tout programme subséquent au PDIF puisse tenir compte des exigences imprévues du marché.

Dans la prochaine section du rapport, nous étudierons les dispositions du Règlement de la CE limitant l'importation de la fourrure d'animaux sauvages, ses conséquences, ainsi que son application.